

SERVICE FORMALITES ET REGLEMENTATIONCourriel : profimmo@savoie.cci.fr**CHAMBERY**5 rue Salteur CS 22416
73024 CHAMBERY CEDEXOuvert du lundi au vendredi
9h / 11h30 - 13h45 / 16h**ALBERTVILLE**45 Avenue Jean Jaurès BP 20007
73201 ALBERTVILLE CEDEXPermanences les mardis et jeudis
9 h / 11h30 - 13h45 / 16h

Professions immobilières : première demande de carte professionnelle ou adjonction de nouvelle(s) mentions

Lors de la délivrance de la nouvelle carte, l'ancienne doit être impérativement restituée à la CCI

1 - Pièces justificatives

Pour le (s) représentant(s) légal (aux),
Pour le directeur d'établissement,
Pour les associés détenant directement ou indirectement au moins 25 % du capital (personnes physiques ou représentant (s) légal(aux) d'une personne morale)

Carte nationale d'identité / passeport / titre de séjour / extrait d'acte de naissance

(copie intégrale ou extrait avec filiation) :

1 copie recto-verso

Ressortissant de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ou du Royaume-Uni :

lettre de consentement signée pour la communication du casier judiciaire du pays d'origine à l'autorité française

Ressortissant d'un état tiers :

extrait du casier judiciaire ou à défaut, document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet état :

1 original datant de moins de 3 mois

Pour le (s) représentant(s) légal (aux), le directeur d'établissement

Justificatif(s) d'aptitude professionnelle (voir liste)

Pour l'entreprise,

Pour les associés personnes morales détenant au moins 25 % du capital

Association : récépissé de déclaration à la Préfecture et statuts :

1 copie

Pour l'entreprise

L'extrait du RCS datant de – 1 mois n'est plus à fournir, sous réserve que le Registre National des Entreprises (RNE) soit complet et à jour.

Doivent être déclarées au RCS toutes les activités correspondant aux seules mentions demandées.

Statuts de SAS si le directeur général et le directeur général délégué sont des représentants statutaires :
1 copie

Attestation de garantie financière* (année en cours) délivrée par l'organisme garant :
1 copie

Attestation sur l'honneur du demandeur pour la non détention de fonds pour les activités de « transaction » et « marchand de listes » :
formulaire Cerfa : remplir le cadre 9

Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle* (année en cours) :
1 copie conforme au modèle fixé par [l'Arrêté du 01/09/1972 annexe II](#)

Attestation de l'établissement de crédit pour le compte séquestre (n° compte / coordonnées de l'agence) pour les activités de « transaction » et « marchand de listes » avec détention de fonds directe ou indirecte :
1 copie

*Les attestations doivent porter la mention des activités concernées et le nom des représentants légaux

Toutes les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

2 - Formulaire

[Cerfa n° 15312*03](#)

A télécharger sur www.service-public.fr

3 - Frais

Rémunération pour instruction du dossier :
160 €

[Arrêté du 10/02/2020 \(Journal Officiel du 14/02/2020\)](#)

Espèces, CB, virement ou chèque libellé à l'ordre de
CCI Savoie

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier